DICTIONNAIRE DES DONNEES

Vigilance crues

Thème:

CRUES ET INONDATIONS

Version:

1





Les conditions d'utilisation de ce document Sandre sont décrites selon la licence *creative commons* cidessous. Elles indiquent clairement que vous êtes libre de :

- partager, reproduire, distribuer et communiquer cette œuvre,
- d'utiliser cette œuvre à des fins commerciales.

The terms of use applicable to this document are described according to the licence creative commons below. It indicates that you are free to :

- share, reproduce, distribute and communicate about this document,
- use this document for commercial puposes.



Chaque document Sandre est décrit par un ensemble de métadonnées issues du Dublin Core (http://purl.org/dc).

Each Sandre document is described by a set of metadata coming from Dublin Core (http://purl.org/dc).

Titre / Title Vigilance crues Créateur / Creator Système d'Information sur l'Eau / Sandre Sujet / Subject Crues et inondations Description / Description Ce document décrit les données employées pour la vigilance crues Editeur / Editor Ministère chargé de l'environnement Contributeur / Contributor SCHAPI, OIEau Date de Création/ Creation date - 2014-04-23 Date de Modification / Modification date - 2016-09-27 Date de Validation / Validation date - 2016-09-27 Text Type / Type ODT; PDF Format / Format Identifiant / Identifier urn:sandre:dictionnaire:sa_vic::1 FR Langue / Language Relation Est remplacé par / Is replaced by Relation Remplace / Replace Relation Référence / Reference Couverture / Coverage France Droits / Rights © Sandre Version / Version

Version 1

Création du document

Pour de plus amples renseignements sur le Sandre, vous pouvez consulter le site Internet du Sandre : http://sandre.eaufrance.fr ou vous adresser à l'adresse suivante :

Sandre - Office International de l'Eau sandre@sandre.eaufrance.fr

15 rue Edouard Chamberland 87065 LIMOGES Cedex Tél.: 05.55.11.47.90 - Fax: 05.55.11.47.48

I. TABLE DES MATIÈRES

I.TABLE DES MATIÈRES	4
II.AVANT PROPOS	6
II.1.LE SYSTÈME D'INFORMATION SUR L'EAU ET LE SANDRE	
II.2.CONVENTION DU DICTIONNAIRE DE DONNÉES	
II.2.1.Notations dans le document	7
II.2.2.Description des concepts (entités)	
II.2.3.Description des informations (attributs)	
II.2.4.Les nomenclatures.	10
II.3.FORMALISME DU MODÈLE ORIENTÉ OBJET	10
II.3.1.Comment lire le modèle de données ?	
II.3.2.Représentation spatiale d'une entité	
III.INTRODUCTION	14
IV.DIAGRAMME DES CLASSES	15
V.DICTIONNAIRE DES CLASSES	19
V.1.CIRCONSCRIPTION ADMINISTRATIVE DE BASSIN	19
V.2.COMMUNE	
V.3.ENTITE DE VIGILANCE CRUES	20
V.4.ENTITE HYDROGRAPHIQUE	
V.5.EVENEMENT DE L'INFORMATION DE VIGILANCE CRUES	
V.6.GENEALOGIE DE L'ENTITE DE VIGILANCE CRUES	
V.7.GENEALOGIE DU TERRITOIRE DE COMPETENCE CRUES	23
V.8.INFORMATION DE VIGILANCE CRUES	23
V.9.INTERVENANT	24
V.10.INTERVENANT DU TERRITOIRE DE COMPETENCE CRUES	25
V.11.TERRITOIRE DE COMPETENCE CRUES	25
V.12.TEXTE REGLEMENTAIRE	<u>26</u>
VI.DICTIONNAIRE DES ATTRIBUTS	27
VI.1.ACRONYME DU TERRITOIRE DU TERRITOIRE DE COMPÉTENCE CRUES	
VI.2.CODE DE L'ENTITÉ DE VIGILANCE CRUES	<u>27</u>
VI.3.CODE DU DISTRICT HYDROGRAPHIQUE DE L'ENTITÉ DE VIGILANCE CRUES	28
VI.4.CODE DU TERRITOIRE DE COMPÉTENCE CRUES	
VI.5.COMMENTAIRE DE L'INFORMATION DE VIGILANCE CRUES	<u>28</u>
VI.6.COMMENTAIRE SUR LA GÉNÉALOGIE DE L'ENTITÉ DE VIGILANCE CRUES	
VI.7.COMMENTAIRE SUR LA MODIFICATION DE LA GÉNÉALOGIE DU TERRITOIRE DE CO	
CRUES	
VI.8.CONSEIL DE L'INFORMATION DE VIGILANCE CRUES	<u>29</u>

VI.9.CONSÉQUENCES DE L'INFORMATION DE VIGILANCE CRUES	<u>30</u>
VI.10.Date de début du rôle de l'intervenant du territoire de compétence crues	30
VI.11.DATE DE FIN DU RÔLE DE L'INTERVENANT DU TERRITOIRE DE COMPÉTENCE CRUES	<u>30</u>
VI.12.Date et heure de création de l'entité de vigilance de crues	<u>31</u>
VI.13.Date et heure de création du territoire de compétence crues	<u>31</u>
VI.14.Date et heure de généalogie de l'entité de vigilance crues	<u>31</u>
VI.15.Date et heure de l'événement de l'Information de Vigilance crues	<u>31</u>
VI.16.Date et heure de l'information de vigilance crues	<u>32</u>
VI.17.Date et heure de la prochaine information de vigilance crues	<u>32</u>
VI.18.Date et heure de mise à jour de l'entité de vigilance de crues	<u>32</u>
VI.19.DATE ET HEURE DE MISE À JOUR DU TERRITOIRE DE COMPÉTENCE CRUES	32
VI.20.DATE ET HEURE DE MODIFICATION DE LA GÉNÉALOGIE DU TERRITOIRE DE COMPÉTE	NCE
CRUES	<u> 33</u>
VI.21.Durée de retour d'un aléa de l'information de vigilance crues	<u>33</u>
VI.22.FAIT DE L'ÉVÉNEMENT DE L'INFORMATION DE VIGILANCE CRUES	<u>33</u>
VI.23.GÉOMÉTRIE DE L'ENTITÉ DE VIGILANCE DE CRUES	<u>34</u>
VI.24.LIBELLÉ DU TERRITOIRE DE COMPÉTENCE CRUES	<u>34</u>
VI.25.NIVEAU DE VIGILANCE DE L'INFORMATION DE VIGILANCE CRUES	<u>34</u>
VI.26.Nom commun de l'entité de vigilance crues	<u>35</u>
VI.27.NOUVELLE PORTANT SUR L'INFORMATION DE VIGILANCE CRUES	<u>35</u>
VI.28.QUALIFICATION DE L'INFORMATION DE VIGILANCE CRUES	<u>35</u>
VI.29.RÉFÉRENCE DE L'INFORMATION DE VIGILANCE CRUES	<u>36</u>
VI.30.RÔLE DE L'INTERVENANT DU TERRITOIRE DE COMPÉTENCE CRUES	<u>36</u>
VI.31.STATUT DE L'ENTITÉ DE VIGILANCE DE CRUES	<u>36</u>
VI.32.STATUT DU TERRITOIRE DE COMPÉTENCE CRUES	<u>37</u>
VI.33.SURFACE DU TERRITOIRE DE COMPÉTENCE CRUES	<u>37</u>
VI.34.Type de généalogie de l'entité de vigilance crues	
VI.35.Type de généalogie du territoires de compétence crues	<u>38</u>
VI.36.Type de mise à jour de l'information de vigilance crues	<u>38</u>
VI.37. Type de portée géographique de l'information de vigilance crues	38

II. AVANT PROPOS

Page: 6/38

II.1. Le Système d'Information sur l'Eau et le Sandre

Le domaine de l'eau est caractérisé par le grand nombre d'acteurs qui sont impliqués dans la réglementation, la gestion et l'utilisation des eaux : ministères avec leurs services déconcentrés, établissements publics comme les agences de l'eau, collectivités locales, entreprises publiques et privées, associations,... Tous ces acteurs produisent des données pour leurs propres besoins. La mise en commun de ces gisements d'information est une nécessité forte.

Le Système d'Information sur l'Eau (SIE) est formé par un ensemble cohérent de dispositifs, processus et flux d'information, par lesquels les données relatives à l'eau sont acquises, collectées, conservées, organisées, traitées et publiées de façon systématique. Sa mise en œuvre résulte de la coopération de multiples partenaires, administrations, établissements publics, entreprises et associations, qui se sont engagés à respecter des règles communes définies par voie réglementaire et contractuelle, depuis 1992.

Le Sandre (Service d'administration nationale des données et référentiels sur l'eau) a pour mission, d'établir et de mettre à disposition le *référentiel* des données sur l'eau du *SIE*. Ce référentiel, composé de spécifications techniques et de listes de codes libres d'utilisation, décrit les modalités d'échange des données sur l'eau à l'échelle de la France. D'un point de vue informatique, le Sandre garantit l'interopérabilité des *systèmes d'information* relatifs à l'eau et son environnement.

Le Sandre est organisé en un réseau d'organismes contributeurs au SIE qui apportent leur connaissance métier, participent à l'administration du référentiel et veillent à la cohérence de l'ensemble. Le *SNDE* (*Schéma national des données sur l'eau*), complété par des documents techniques dont ceux du Sandre, doit être respecté par tous ses contributeurs, conformément au décret n° 2009-1543 du 11 décembre 2009.

La mise en place d'un langage commun pour les données sur l'eau est l'une des composantes indispensables du SIE, et constitue la raison d'être du Sandre, Service d'Administration Nationale des Données et des Référentiels sur l'Eau. Le Sandre est chargé :

- d'élaborer les dictionnaires des données, d'administrer les nomenclatures communes au niveau national, d'établir les formats d'échanges informatiques de données, de définir des scénarios d'échanges et de standardiser des services WEB,
- de publier les documents normatifs après une procédure de validation par les administrateurs de données Sandre et d'approbation par le groupe Coordination du Système d'Information sur l'Eau.
- d'émettre des avis sur la compatibilité au regard des spécifications

Les dictionnaires de données sont les recueils des définitions qui décrivent et précisent la terminologie et les données disponibles pour un domaine en particulier. Plusieurs aspects de la donnée y sont traités : sa signification ;

- les règles indispensables à sa rédaction ou à sa codification ;
- la liste des valeurs qu'elle peut prendre ;
- la ou les personnes ou organismes qui ont le droit de la créer, de la consulter, de la modifier ou de la supprimer...

A ce titre, il rassemble les éléments du langage des acteurs d'un domaine en particulier. Le Sandre a ainsi élaboré des dictionnaires de données qui visent à être le langage commun entres les différents acteurs du monde de l'eau.

II.2. Convention du dictionnaire de données

II.2.1.Notations dans le document

Les termes DOIT, NE DOIT PAS, DEVRAIT, NE DEVRAIT PAS, PEUT, OBLIGATOIRE, RECOMMANDE, OPTIONNEL ont un sens précis. Ils correspondent à la traduction française de la norme RFC2119 (RFC2119) des termes respectifs MUST, MUST NOT, SHOULD, SHOULD NOT, MAY, REQUIRED, RECOMMENDED et OPTIONAL.

Chaque document publié par le Sandre comporte un numéro de version évoluant selon les règles suivantes :

Exemple n° de version	Statut du document
1.1 , 2.3 Indice composé uniquement d'un nombre réel ≥ à 1.0	Version approuvée par l'ensemble des acteurs en charge de sa validation, publié sur le site internet du Sandre et est reconnue comme un document de référence
0.2 ou 1.2beta Indice est composé d'un nombre réel < à 1.0 ou bien ≥ 1.0 avec la mention « beta »	Version provisoire, document de travail susceptible de subir des révisions jusqu'à sa validation définitive

II.2.2.Description des concepts (entités)

Chaque concept du dictionnaire de données, dénommé <u>entité</u>, est décrit par un texte proposant une définition commune ainsi que ces règles de gestion. Cette définition peut être complétée par des règles relatives à la codification de cette entité ou des responsabilités de gestion.

En outre, pour chaque concept, il est précisé :

- Les informations qui caractérisent l'entité (attributs),
- Les associations avec d'autres entités
- Les entités qui héritent de ce concept (entités filles),
- Le concept parent d'un éventuel héritage (entité mère),

II.2.3.Description des informations (attributs)

Chaque information du dictionnaire de données, dénommée <u>attribut</u> par la suite du document, correspond à un élément d'information de base utilisé par les entités. Chaque attribut est décrit par : un texte précisant sa définition, ses règles de gestion, la liste éventuelle de valeurs possibles administrées par le Sandre ou un organisme tiers, et les responsabilités en matière d'administration et de gestion des données.

Chaque attribut peut être complété par des métadonnées descriptives :

- Un texte précisant sa définition et les éventuelles règles de gestion s'y rapportant
- Le nom de la balise XML correspondant à l'attribut, et ayant valeur d'identifiant de cette information au sein des dictionnaires de données Sandre,
- Le format utilisé pour stocker cet attribut,
- Le responsable de cet attribut,
- La précision avec laquelle doit être saisie l'information (longueur impérative ou maximale de l'attribut, les règles de typologie -majuscule, accentué- à respecter, étendue des valeurs possibles pour les attributs numériques...)
- L'origine temporelle si nécessaire,
- L'unité de mesure,
- Le rôle de cet attribut dans l'entité, notamment s'il s'agit d'un identifiant (clé primaire).

Toutes ces métadonnées ne sont pas toujours indiquées pour chaque information.

La description des attributs fait appel à l'un des formats de données suivants :

Formats de données	Détail	Abréviation utilisée
Texte	Texte (Chaîne de caractère alphanumérique de longueur non limitée)	Т
Caractère	Chaîne de caractère alphanumérique de longueur limitée	С
Date	Date	D
Date-Heure	Date-Heure	D-H
Heure	Heure	Н
Numérique	Numérique	N
Objet graphique (binaire)	Objet graphique (binaire) Contenu image, selon les définitions MIME type (IETF RFC 2046)	
Logique Information booléenne prenant pour valeur: • « true » ou « 1 » • « false » ou « 0 »		1

Formats de données	Détail	Abréviation utilisée
Surface	Géométrie définie par un : - Réel pour le Shapefile ; Nombre réel comprenant entre 1 et 20 caractères, dont 0 à 15 chiffres après le séparateur décimal (point). - Flottant pour le Mif/Mid ; Format numérique (le séparateur décimal DOIT obligatoirement être la virgule). - Surface d'un objet par défaut.	Area
Longueur	Géométrie définie par un : - Réel pour le Shapefile ; Nombre réel comprenant entre 1 et 20 caractères, dont 0 à 15 chiffres après le séparateur décimal (point). - Flottant pour le Mif/Mid ; Format numérique (le séparateur décimal DOIT obligatoirement être la virgule). - Surface d'un objet par défaut.	Lenght
Point	Géométrie définie par un : - Point pour le <i>Shapefile,</i> - Point le Mif/Mid, - GM_POINT (ISO 19136) par défaut.	GM_POINT
Polyligne	Géométrie définie par une : - Polyligne pour le <i>Shapefile,</i> - Polyligne pour le Mif/Mid, - GM_CURVE (ISO 19136) par défaut.	GM_CURVE
Polygone	Géométrie définie par un : - Polygone pour le <i>Shapefile,</i> - Polygone pour le Mif/Mid, - GM_Surface (ISO 19136) par défaut.	GM_SURFACE
MultiPolygone	Géométrie définie par des : - Polygones pour le <i>Shapefile,</i> - Polygones pour le Mif/Mid, - GM_MultiSurface (ISO 19136) par défaut.	GM_MULTISURFACE
Primitive	Géométrie indéfinie de type : GM_SURFACE ou GM_CURVE ou GM_POINT	GM_PRIMITIVE

Page: 9/38

II.2.4.Les nomenclatures

Certains attributs doivent prendre pour valeur possibles des codes définis au sein d'une nomenclature (liste de valeurs possibles). Chaque code étant alors associé à un libellé, accompagné d'un mnémonique et d'une définition. Ces listes sont présentées sous la forme d'un tableau à différentes entrées:

Code	Mnémonique	Libellé	Définition

Les codes (clefs primaires) permettent d'assurer l'unicité de chaque occurrence.

Le mnémonique est une appellation synthétique ne dépassant pas 25 caractères. Cette information est créée à des fins d'exploitation informatique et peut contenir des sigles ou des abréviations.

II.3. Formalisme du modèle orienté objet

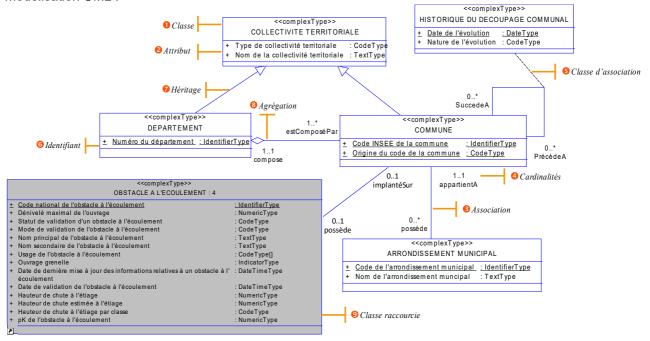
Le modèle orientée objet (MOO), se compose de plusieurs diagrammes dont le plus important, le diagramme de classes, constitue une représentation formelle des données nécessaire au fonctionnement d'un système d'information. Le diagramme de classe représente la structure logique commune d'un domaine métier particulier, indépendamment du logiciel ou de la structure de stockage des données. Il est formalisé dans le langage UML (Unified Modeling Language).

Le dictionnaire de données Sandre utilise un formalisme UML pour décrire le modèle de données. En revanche, les modèles produits au Sandre sont construits pour une exploitation informatique (production du dictionnaire au format xsd) et dans l'objectif final d'une implémentation physique en base de données. Partant, il ne respecte pas complètement les règles de l'exercice théorique que constitue le modèle conceptuel de données.

Page: 10 / 38

II.3.1.Comment lire le modèle de données ?

Le schéma ci-après décrit les principaux formalismes utilisés dans le diagramme de classe de la modélisation UML :



Le diagramme précédent peut être lu comme suit :

Les COMMUNES et les DEPARTEMENTS sont des types de COLLECTIVITE TERRITORIALE. Un DEPARTEMENT est caractérisé par son numéro de département, son type de collectivité territoriale et son nom. Un département est composé de 1 ou plusieurs COMMUNES. Une COMMUNE se caractérise par son code INSEE, l'origine de son code, son type de collectivité territoriale et son nom. Une COMMUNE fait partie de 1 et 1 seul département. Une COMMUNE possède 0 ou plusieurs ARRONDISSEMENTS MUNICIPAUX. Un ARRONDISSEMENT MUNICIPAL est caractérisé par son code et son nom. Il appartient à 1 et 1 seule COMMUNE. Une COMMUNE peut succéder à 1 autre ou plusieurs COMMUNES. La relation entre ces COMMUNES est caractérisée par la date et la nature de l'évolution du découpage communal.

N°	Élément	Description	Représentation
0	Classe	Une classe est un objet réel ou abstrait contenu dans un système d'information. Il peut s'agir de personne, lieu ou concept dont les caractéristiques présentent un intérêt pour le thème décrit. Une classe définit un jeu d'objets dotés de caractéristiques communes	Chaque entité est visualisée par un rectangle divisé en plusieurs parties : le nom de la classe (surmonté de l'inscription < <complextype>>), ses attributs et les éventuelles opérations ou méthodes.</complextype>
2	Attribut	Un attribut, également appelé propriété, est une caractéristique utile à la description de l'entité et permettant de distinguer les éléments entre eux.	·

Page: 11 / 38

N°	Élément	Description	Représentation
3	Association simple	Une association, également appelée relation, est un lien entre au moins deux classes. Elle est définit par ses rôles et ses cardinalités.	Chaque association est représentée par un trait simple surmontée à chaque extrémité d'un rôle et d'une cardinalité.
4	Cardinalités	Le lien comporte une cardinalité minimale (premier chiffre) et une cardinalité maximale (second chiffre) qui précisent l'implication de chaque classe dans la relation.	
5	Classe d'association	Une association peut être matérialisée par une classe dans une des circonstances suivantes : - si l'association est porteuse d'attributs, - si l'association est de multiplicité * de part et d'autre de l'association	La classe d'association est modélisée par un lien en pointillé allant de la classe d'association vers l'association concernée.
6	Identifiant	L'identifiant est dit simple lorsqu'il est basé sur un unique attribut et <u>composé</u> lorsqu'il est basé sur plusieurs.	Graphiquement, les éléments composant l'identifiant primaire sont soulignés.
7	Héritage	Un héritage est une relation particulière qui définit une classe comme étant une instance particulière d'une classe plus générale. L'entité fille hérite de tous les attributs de l'entité mère.	L'héritage est représenté par une flèche. La pointe de la flèche indique l'entité mère de l'héritage alors que l'autre extrémité indique l'entité fille.
8	Association d'agrégation	Une association d'agrégation exprime un couplage fort et une relation de subordination de l'agrégat sur les agrégés (éléments composants l'agrégat).	Une agrégation est représentée par une ligne entre deux classes, terminée par un losange vide ("diamant") du côté de l'agrégat.
9	Classe raccourcis	Une classe raccourcie est une classe qui provient d'un autre dictionnaire.	Une classe raccourcie est représentée par un rectangle en gris et possède une petite flèche dans le coin gauche.

Page: 12 / 38

II.3.2.Représentation spatiale d'une entité

Certaines classes d'objet possèdent une représentation spatiale dans le monde réel. Elle est intéressante à modéliser dans la mesure où l'information spatiale (appelée géométrie) peut être utilisée dans un Système d'Information Géographique (SIG). Modéliser la représentation spatiale d'une entité géographique fixe revient à mettre en relation une occurrence de l'entité géographique avec le ou les objets géométriques qui la représentent. Conceptuellement plusieurs choix de modélisation sont possibles pour indiquer la nature géométrique d'un objet.

Les modèles de données du Sandre utilisent deux manière de modéliser les classes présentant une représentation spatiale. Dans les deux cas, les caractéristiques de chaque objet géométrique (coordonnées des points, système de coordonnées) ne sont pas détaillées dans le modèle.

1er cas :

La représentation spatiale de l'objet est modélisée par une association vers une primitive géométrique. Trois classes de primitives géométriques ont été crées :

- <u>Le nœud :</u> Il s'agit d'un point défini par un X un Y,
- L'arc: Il s'agit d'une ligne ou polyligne, c'est à dire un ensemble de points connectés entre eux
- La face : Il s'agit d'une surface constituant un polygone fermé.

La commune est représentée par une ou plusieurs faces (polygones) se traduit par :



2nd cas:

La représentation spatiale de l'objet est modélisée par un attribut de type géométrique. Un attribut nommé « géométrie de ... » de type GM_POINT, GM_SURFACE, etc, est associé à une ou plusieurs primitives géométriques selon la norme ISO19136. Dans ce cas, cet attribut permet de conserver la géométrie de l'objet en GML.

La commune est représentée par une ou plusieurs faces (polygones) se traduit par :

III.INTRODUCTION

Page: 14 / 38

Le thème **Crues et inondations** a été traité par le Sandre avec un groupe d'experts national. Il se traduit par la parution de différents documents accessibles à l'ensemble des acteurs qui répondent à des besoins différents :

général

_	
	_
	_
	▼
	*

détail

Objectif du document	Cible	Nom du document
Présentation de la sémantique Sandre du thème	Acteurs du domaine de l'Eau	 Présentation générale du référentiel hydrométrique
Dictionnaire de données par sous thème	Acteurs implémentant un système sur le thème	 Dictionnaire de données référentiel hydrométrique Dictionnaire de données de la vigilance crues
Spécifications techniques du format d'échange Sandre	Informaticiens implémentant un scénario d'échanges de données	 Format d'échange données hydrométriques Format d'échange données des crues et inondations

Tous ces dictionnaires étant interdépendants, les définitions d'objets ou d'attributs d'un dictionnaire peuvent faire mention d'éléments présents dans les autres dictionnaires. Afin de faciliter la compréhension de ces liens, les objets qui proviennent d'autres dictionnaires sont grisés dans les schémas de données.

Espaces de nommage :

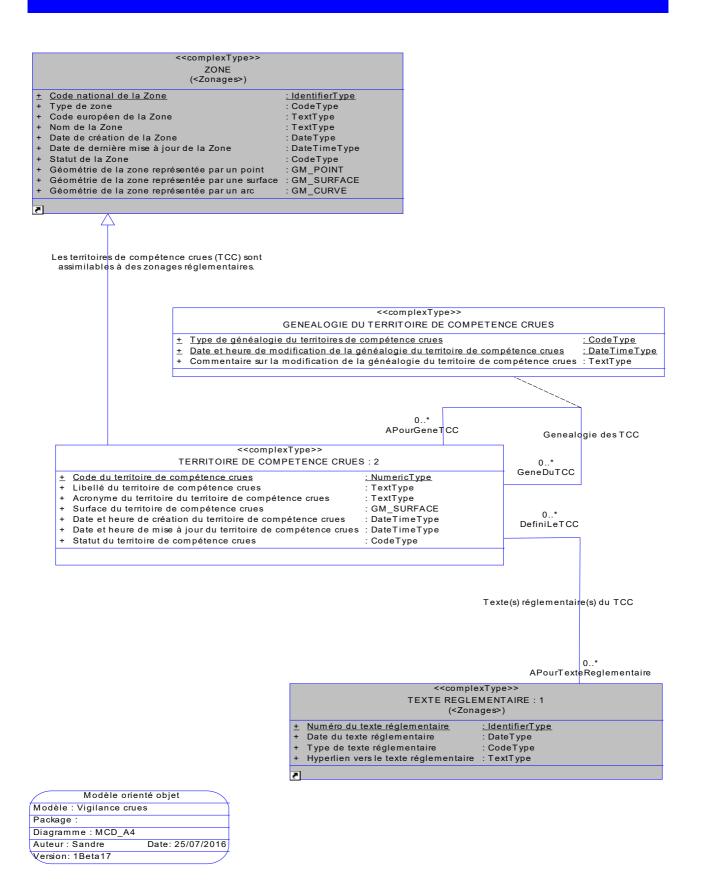
Les espaces de nommage permettent d'identifier, de manière unique, l'ensemble des concepts pris dans chacun de ces référentiels élémentaires :

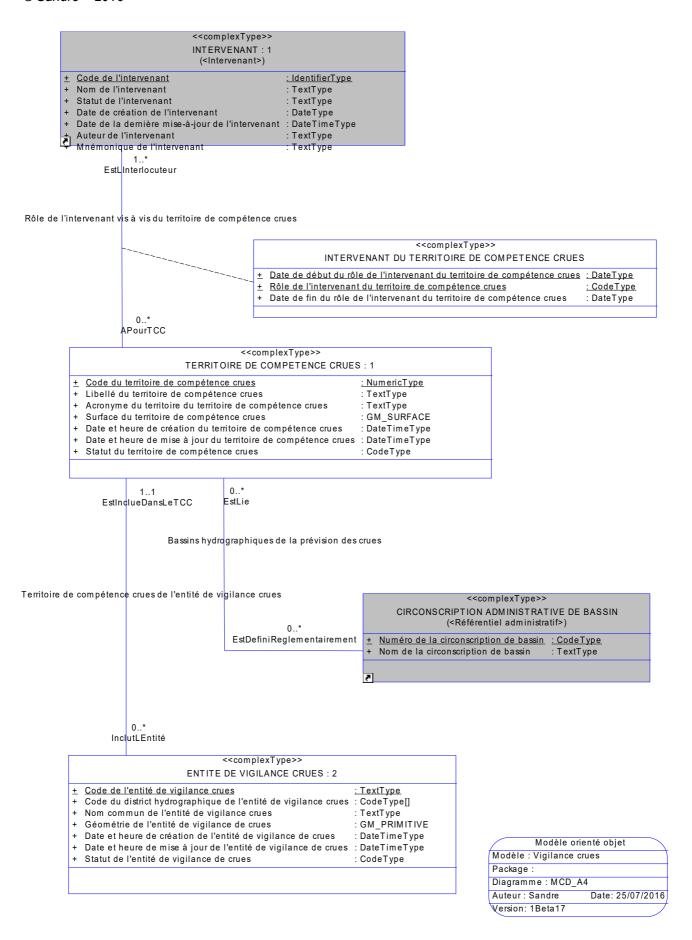
Préfixe de l'espace de nommage externe	Adresse URI de l'espace de nommage externe	Nom de l'espace de nommage
sa_vic	http://xml.sandre.eaufrance.fr/vic/1	<u>Vigilance crues</u>
sa_eth	http://xml.sandre.eaufrance.fr/eth/1.1	Référentiel hydrographique
sa_zon	http://xml.sandre.eaufrance.fr/zon/2.2	Zonages techniques et réglementaires du
		domaine de l'eau
sa_com	http://xml.sandre.eaufrance.fr/com/3	Référentiel administratif
sa_int	http://xml.sandre.eaufrance.fr/int/2	Référentiel des Intervenants

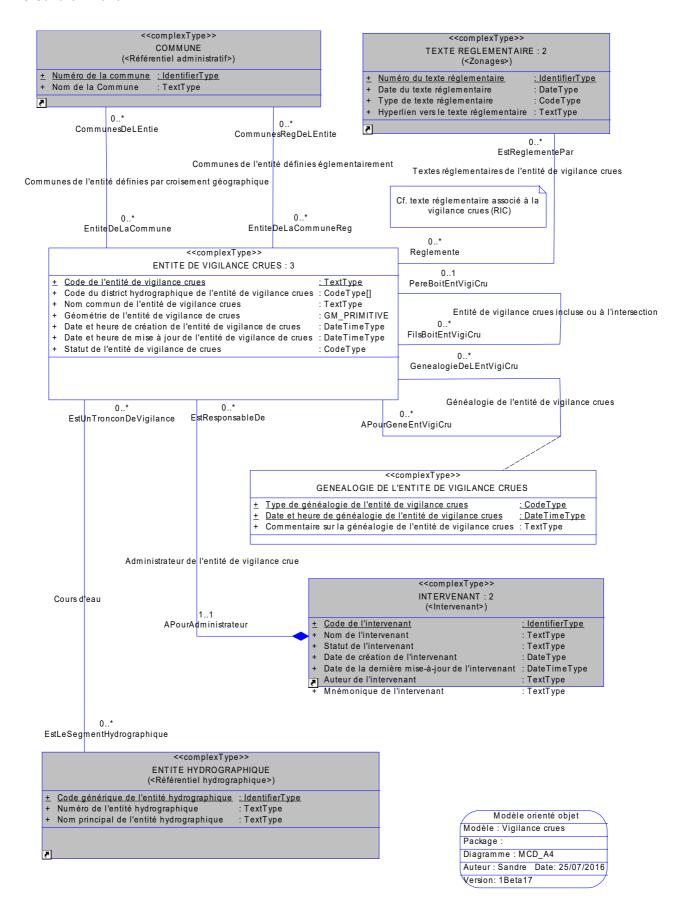
Le document actuel est la version 1 et constitue un document Validé.

IV.DIAGRAMME DES CLASSES

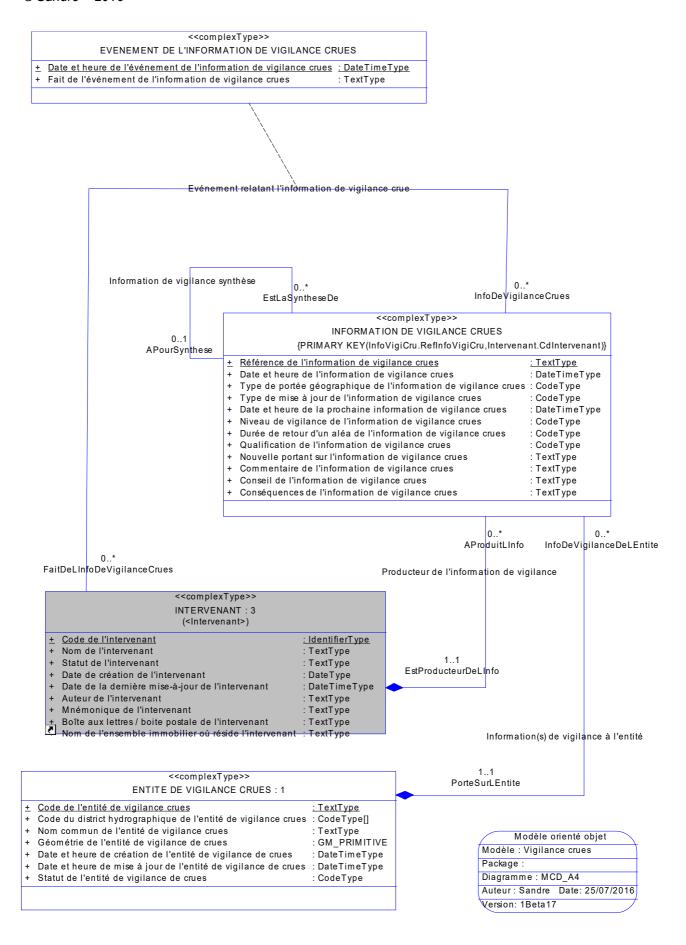
Page: 15/38







Page: 17 / 38



V. DICTIONNAIRE DES CLASSES

V.1. CIRCONSCRIPTION ADMINISTRATIVE DE BASSIN

- Nom de balise XML : <sa_com:CircAdminBassin>
- Définition :

La France comprend 12 circonscriptions de bassin ou comités de bassin (7 en métropole et 5 en outremer). Le territoire administratif de chaque bassin est basé sur le découpage communal, par arrêté ministériel.

V.2. COMMUNE

- > Nom de balise XML : <sa com:Commune>
- Définition :

La commune est une des circonscriptions administratives pivots du découpage administratif du territoire national. Elle est identifiée par un code alphanumérique sur 5 positions attribué par l'INSEE - à ne pas confondre avec le code postal.

La notion de commune ne doit pas être confondue avec celle de "ville nouvelle" qui fait l'objet de la loi n°70-610 du 10 juillet 1970. Cette dernière définit un certain nombre de dispositions tendant à faciliter la création "d'agglomérations nouvelles", communément appelées "villes nouvelles".

Pour mieux répondre à certains de leurs besoins qui sont communs à d'autres collectivités territoriales et qui dépassent souvent le cadre et les capacités d'une entité communale, les communes peuvent adhérer à une ou plusieurs institutions inter collectivités territoriales à chacune desquelles elles délégueront une ou plusieurs compétences dans le but de mettre en commun les moyens indispensables pour atteindre leurs objectifs.

Une commune peut également avoir un ou plusieurs liens avec une ou plusieurs communes à la suite de l'évolution du découpage communal (scission ou fusion de communes...). A chaque lien, il sera précisé dans les attributs "Nature de l'évolution" et "Date de l'évolution" du lien "Historique du découpage communal", la nature de l'évolution ainsi que la date à laquelle elle intervient.

Certaines communes tiennent le rôle de chef lieu pour les régions, les départements, les arrondissements et les cantons.

Page: 19 / 38

La liste des communes est sous la responsabilité de l'INSEE.

V.3. ENTITE DE VIGILANCE CRUES

- Nom de balise XML : <sa_vic:EntVigiCru>
- Définition :

Emprise géographique - représentée par un point, une ligne ou une polygone - destinée à porter une information de vigilance crues. Une entité de vigilance crues peut éventuellement regrouper plusieurs entités de vigilance crues (i.e. Entité de vigilance crues incluse ou à l'intersection).

Une entité de vigilance crue peut être située au même endroit :

- qu'une station hydrométrique lorsque l'entité est représentée par un point,
- qu'un ou plusieurs cours d'eau lorsque l'entité est représentée par une ligne, etc.

Chaque entité de vigilance crues est gérée par un administrateur (ie. intervenant)

Liste des attributs (avec les cardinalités) :

- Code de l'entité de vigilance crues (1,1)
- Code du district hydrographique de l'entité de vigilance crues (0,n)
- Nom commun de l'entité de vigilance crues (1,1)
- Géométrie de l'entité de vigilance de crues (1,1)
- Date et heure de création de l'entité de vigilance de crues (1,1)
- Date et heure de mise à jour de l'entité de vigilance de crues (1,1)
- Statut de l'entité de vigilance de crues (1,1)

> Liste des associations (avec les cardinalités) :

- APourAdministrateur (1,1) INTERVENANT
- FilsBoitEntVigiCru (0,n) ENTITE DE VIGILANCE CRUES
- GenealogieDeLEntVigiCru (0,n) GENEALOGIE DE L'ENTITE DE VIGI-LANCE CRUES
- EstLeSegmentHydrographique (0,n) ENTITE HYDROGRAPHIQUE
- InfoDeVigilanceDeLEntite (0,n) INFORMATION DE VIGILANCE CRUES
- CommunesRegDeLEntite (0,n) COMMUNE
- PereBoitEntVigiCru (0,1) ENTITE DE VIGILANCE CRUES
- APourGeneEntVigiCru (0,n) GENEALOGIE DE L'ENTITE DE VIGI-LANCE CRUES
- EstInclueDansLeTCC (1,1) TERRITOIRE DE COMPETENCE CRUES
- CommunesDeLEntie (0,n) COMMUNE

V.4. ENTITE HYDROGRAPHIQUE

- Nom de balise XML : <sa_eth:EntiteHydrographique>
- Définition :

Le concept principal du découpage hydrographique est l'entité hydrographique définie par la circulaire n°91-50.

L'entité hydrographique est un cours d'eau naturel ou aménagé, un bras naturel ou aménagé, une voie d'eau artificielle (canal,...), un plan d'eau ou une ligne littorale.

La nature d'une entité hydrographique n'est pas constante sur toute l'entité. Par exemple, un cours d'eau naturel peut être aménagé sur une partie. Tous ces changements peuvent être indiqués en distinguant des sous-milieux sur l'entité.

Les entités hydrographiques sont décomposées en deux types :

- les entités hydrographiques linéaires ou cours d'eau,
- les entités hydrographiques surfaciques correspondant aux plans d'eau et aux entités linéaires dont les zones larges (supérieures à 50 mètres) sont représentées par des éléments surfaciques. Une entité hydrographique surfacique peut être traversée par un cours d'eau, qui sera nommé cours d'eau principal.

Chaque entité est identifiée par un code générique unique au niveau national. Ce code alphanumérique sur 8 positions est constitué de tirets et de caractères. Par exemple, un cours d'eau qui traverse plusieurs zones ou plusieurs sous-secteurs aura un code générique du format des codes génériques suivants "V12-4000" ou "R5--0420" (cf. ci-après pour la règle de construction). De plus, une entité hydrographique possède une dénomination dite principale.

Règle de construction du code générique de l'entité hydrographique :

A chaque entité hydrographique est attribué un numéro à 3 chiffres (5, 6 et 7ème caractères) unique pour le milieu et la ou les zones hydrographiques auxquels elle appartient : il s'agit du numéro de l'entité hydrographique. Une entité hydrographique appartenant à plusieurs zones conserve son numéro d'entité dans toutes les zones concernées. Deux entités hydrographiques d'un même milieu appartenant à deux sous-milieux différents auront des numéros d'entité distincts. Les quatre premiers caractères du code générique correspondent à l'ensemble des codes invariants des zones hydrographiques, le reste des caractères étant remplacé par des tirets '-'.

Par exemple, le cours d'eau "Viveronne a pour numéro de l'entité : 050 et pour code milieu : 0. Ce cours d'eau est situé à l'intérieur d'une seule zone hydrographique : P737. Son code générique est donc : P7370500

Le cours d'eau " La Dronne " a pour numéro d'entité : 025 et pour code milieu : 0 . Ce cours d'eau traverse plusieurs zones hydrographiques (même plusieurs sous-secteurs) : P746,P744, P742, P70, P734, P731, P730, P716, P715, P714, P711, P710, P702, P701, P700. Parmi ces codes, seuls les deux caractères sont invariants.

Son code générique est donc : P7--0250

De manière similaire, la Garonne a pour numéro d'entité : 000 et pour code milieu : 0. Ce cours traverse plusieurs secteurs hydrographiques (tout commencant par " 0 ". Son code générique est : 0---00000

L'identification et la définition des entités hydrographiques relève de la responsabilité des Agences de l'Eau.

V.5. EVENEMENT DE L'INFORMATION DE VIGILANCE CRUES

- Nom de balise XML : <sa_vic:EvenInfoVigiCru>
- > Définition :

Fait marquant utile à la bonne compréhension de l'information de vigilance crues. L'événement de l'information de vigilance crues est déclaré par un intervenant à un instant donné.

- Liste des attributs (avec les cardinalités) :
 - Date et heure de l'événement de l'information de vigilance crues (1,1)
 - Fait de l'événement de l'information de vigilance crues (1,1)
- Liste des associations (avec les cardinalités) :
 - InfoVigiCru (1,1) INFORMATION DE VIGILANCE CRUES
 - Intervenant (1,1) INTERVENANT

V.6. GENEALOGIE DE L'ENTITE DE VIGILANCE CRUES

- Nom de balise XML : <sa_vic:GeneEntVigiCru>
- > Définition :

Succession d'entités de vigilance crues qui établit une filiation temporelle (cette notion est différente de celle de filiation géographique entre des entités de vigilance - i.e. Entité de vigilance crues incluse ou à l'intersection). La généalogie trace les évolutions des entités de vigilance crues au cours du temps.

- > Liste des attributs (avec les cardinalités) :
 - Type de généalogie de l'entité de vigilance crues (1,1)
 - Date et heure de généalogie de l'entité de vigilance crues (1,1)
 - Commentaire sur la généalogie de l'entité de vigilance crues (0,1)
- Liste des associations (avec les cardinalités) :
 - EntVigiCru (1,1) ENTITE DE VIGILANCE CRUES
 - EntVigiCru (1,1) ENTITE DE VIGILANCE CRUES

V.7. GENEALOGIE DU TERRITOIRE DE COMPETENCE CRUES

- Nom de balise XML : <sa_vic:GeneTCC>
- > Définition :

Succession de territoires de compétence crues (TCC) qui établit une filiation. La généalogie trace les évolutions des TCC au cours du temps.

Liste des attributs (avec les cardinalités) :

- Type de généalogie du territoires de compétence crues (1,1)
- Date et heure de modification de la généalogie du territoire de compétence crues (1,1)
- Commentaire sur la modification de la généalogie du territoire de compétence crues (0,1)

Liste des associations (avec les cardinalités) :

- TCC (1,1) TERRITOIRE DE COMPETENCE CRUES
- TCC (1,1) TERRITOIRE DE COMPETENCE CRUES

V.8. INFORMATION DE VIGILANCE CRUES

- Nom de balise XML : <sa_vic:InfoVigiCru>
- > Définition :

Ensemble des renseignements (i.e. production) relatifs à la situation dans laquelle se trouve une entité de vigilance crues . La situation de vigilance crues correspond au niveau de risque encouru par la population concernée par l'entité de vigilance, dans les 24 heures suivant la date d'émission de l'information de vigilance crues.

> Liste des attributs (avec les cardinalités) :

- Référence de l'information de vigilance crues (1,1)
- Date et heure de l'information de vigilance crues (1,1)
- Type de portée géographique de l'information de vigilance crues (1,1)
- Type de mise à jour de l'information de vigilance crues (1,1)
- Date et heure de la prochaine information de vigilance crues (0,1)
- Niveau de vigilance de l'information de vigilance crues (1,1)
- Durée de retour d'un aléa de l'information de vigilance crues (0,1)

Page: 23 / 38

- Qualification de l'information de vigilance crues (1,1)
- Nouvelle portant sur l'information de vigilance crues (0,1)
- Commentaire de l'information de vigilance crues (0,1)
- Conseil de l'information de vigilance crues (0,1)
- Conséquences de l'information de vigilance crues (0,1)

Liste des associations (avec les cardinalités) :

- EstProducteurDeLInfo (1,1) INTERVENANT
- EstLaSyntheseDe (0,n) INFORMATION DE VIGILANCE CRUES
- FaitDeLInfoDeVigilanceCrues (0,n) EVENEMENT DE L'INFORMATION DE VIGILANCE CRUES
- APourSynthese (0,1) INFORMATION DE VIGILANCE CRUES
- PorteSurLEntite (1,1) ENTITE DE VIGILANCE CRUES

V.9. INTERVENANT

- Nom de balise XML : <sa_int:Intervenant>
- > Définition :

Les intervenants sont tous les organismes ayant un ou plusieurs rôle(s) en tant qu'acteur de l'eau et qui sont référencés dans les bases de données respectant le formalisme du SANDRE. Ils sont identifiés dans les échanges de données par leur code SIRET. Quand ce dernier ne peut pas exister car l'intervenant ne rentre pas dans le domaine d'application du registre national ou lorsque ce code ne permet pas d'identifier de manière univoque l'intervenant (cas des structures incluses dans une structure plus générale), il est alors identifié par son code SANDRE.

Ils se partagent entre plusieurs catégories dont :

- laboratoire d'analyse,
- préleveur,
- opérateur en hydrométrie,
- laboratoire d'hydrobiologie,
- organisme chargé de la police des eaux,
- producteur/ gestionnaire,

- ...

Deux informations sont utilisées pour identifier un intervenant : son code et le code SIRET de l'organisme auquel il est rattaché :

- Cas 1 : l'organisme est SIRETE, par exemple un laboratoire. Le code SIRET est utilisé, aucun code SANDRE n'est indiqué. L'attribut " code SIRET de l'organisme auquel est rattaché l'intervenant " n'est pas rempli,
- Cas 2 : l'organisme n'a pas de code SIRET, dans ce cas, il est attribué un code SANDRE. L'attribut " code SIRET de l'organisme auguel est rattaché l'intervenant " n'est pas rempli,
- Cas 3 : l'organisme n'a pas de code SIRET en tant qu'établissement mais est rattaché à une structure, par exemple le SATESE rattaché au Conseil Général. Dans ce cas, il est attribué un code SANDRE et l'attribut " code SIRET de l'organisme auquel est rattaché l'intervenant " est rempli avec le code SIRET, dans l'exemple, celui du Conseil Général.

La liste nationale des codes SANDRE des intervenants est établie sous la responsabilité du SANDRE. Le code SIRET est établi par l'INSEE.

Page: 24 / 38

V.10.INTERVENANT DU TERRITOIRE DE COMPETENCE CRUES

- Nom de balise XML : <sa_vic:IntTCC>
- Définition :

Organisme ou service d'un organisme (i.e. intervenant) ayant au rôle vis à vis d'un territoire de compétence crues (TCC) sur une période donnée. L'intervenant du TCC peut porter différents rôles dont celui d'administrateur des données tel que défini dans le schémas directeurs de la prévision des crues (cf circulaire du 04 Novembre 2010 NOR : DEVP1023695C).

> Liste des attributs (avec les cardinalités) :

- Date de début du rôle de l'intervenant du territoire de compétence crues (1,1)
- Rôle de l'intervenant du territoire de compétence crues (1,1)
- Date de fin du rôle de l'intervenant du territoire de compétence crues (0,1)

> Liste des associations (avec les cardinalités) :

- TCC (1,1) TERRITOIRE DE COMPETENCE CRUES
- Intervenant (1,1) INTERVENANT

V.11.TERRITOIRE DE COMPETENCE CRUES

- Nom de balise XML : <sa_vic:TCC>
- Définition :

Désigne une surface géographique sur laquelle des intervenants (service de prévision des crues (SPC) ou une cellule de veille hydrométéorologique (CVH) ou le service central d'hydrométéorologie et d'appui à la prévision des inondations (Schapi)) ont compétence en matière de vigilance crues. Le Schapi assure notamment la consolidation du référentiel national des territoires de compétence crues (TCC). D'une manière générale, un TCC se base sur les contours de bassins versants topographiques cohérents au niveau hydrographique.

La gestion d'un TCC est assurée par un service de l'état ou établissement public. Le cadre réglementaire d'un TCC peut être défini par des textes réglementaires. Dans le cas particulier des SPC, il s'agit :

- du schémas directeurs de la prévision des crues (SDPC) (cf. circulaire du 04 Novembre 2010 NOR : DEVP1023695C).
- du règlement de surveillance, de prévision et de transmission de l'information sur les crues (RIC).

Liste des attributs (avec les cardinalités) :

- Code du territoire de compétence crues (1,1)
- Libellé du territoire de compétence crues (1,1)
- Acronyme du territoire du territoire de compétence crues (0,1)
- Surface du territoire de compétence crues (1,1)
- Date et heure de création du territoire de compétence crues (1,1)
- Date et heure de mise à jour du territoire de compétence crues (1,1)
- Statut du territoire de compétence crues (1,1)

Liste des associations (avec les cardinalités) :

- EstDefiniReglementairement (0,n) CIRCONSCRIPTION ADMINISTRA-TIVE DE BASSIN
- APourTexteReglementaire (0,n) TEXTE REGLEMENTAIRE
- GeneDuTCC (0,n) GENEALOGIE DU TERRITOIRE DE COMPE-TENCE CRUES
- InclutLEntité (0,n) ENTITE DE VIGILANCE CRUES
- EstLinterlocuteur (1,n) INTERVENANT DU TERRITOIRE DE COMPE-TENCE CRUES
- APourGeneTCC (0,n) GENEALOGIE DU TERRITOIRE DE COMPE-TENCE CRUES

Page: 26 / 38

V.12.TEXTE REGLEMENTAIRE

- Nom de balise XML : <sa_zon:TexteReglem>
- Définition :

Un Texte réglementaire est un acte administratif émanant d'une autorité exécutive ou administrative (Président de la République, Premier ministre, préfets, maires...) ayant un caractère général et impersonnel et qui a pour objet, soit de disposer dans des domaines non réservés au législateur, soit de développer les règle posées par une loi en vue d'en assurer l'application.

(Inspiré de Vocabulaire Juridique, Association Henri Capitant de Gérard Cornu, PUF, 6ème édition, 2004)

VI.DICTIONNAIRE DES ATTRIBUTS

VI.1. Acronyme du territoire du territoire de compétence crues

Nom de balise XML : <sa_vic:AcroTCC>

Nom de la classe : <u>TERRITOIRE DE COMPETENCE CRUES</u>

Format : C

> Longueur maximale : 10

> Définition :

Abréviation commune du territoire de compétence crues (TCC). Il peut correspondre à l'abréviation du service de prévision des crues (SPC) ou de la cellule de veille hydrométéorologique (CVH) (i.e. intervenant) en charge du TCC.

VI.2.Code de l'entité de vigilance crues

Nom de balise XML : <sa_vic:CdEntVigiCru>

> Nom de la classe : ENTITE DE VIGILANCE CRUES

Format : C

Longueur maximale : 25

Définition :

Identifiant, unique et non signifiant, de l'entité de vigilance crues. La gestion des identifiants uniques des entités de vigilance crues est assurée par le service central d'hydrométéorologie et d'appui à la prévision des inondations (Schapi). Les créations et les modifications des entités de vigilance crues peuvent être demandées par leurs administrateurs via le site Web du service d'administration national des données et des référentiels sur l'eau (Sandre); le Schapi est ensuite chargé de les valider.

Notons que ces administrateurs peuvent être des services de prévision des crues (SPC), des cellules de veille hydrométéorologique (CVH)

Page: 27 / 38

VI.3.Code du district hydrographique de l'entité de vigilance crues

Nom de balise XML : <sa_vic:CdDistrictEntVigiCru>
 Nom de la classe : ENTITE DE VIGILANCE CRUES

Format : C
Longueur : 25
Définition :

Le code européen d'un district hydrographique est un identifiant alphanumérique attribué à chaque district à l'échelle de l'Europe. Lorsqu'un district hydrographique est inclus dans le territoire d'un seul Etat membre, le code européen est préfixé par deux caractères identifiant l'Etat membre en question (exemple: "FR" pour la France).

Lorsqu'un district hydrographique englobe des territoires de plusieurs Etats membres, le code européen est préfixé par les caractères "EU". Exemple de code de district hydrographique: FRF (ADOUR-GARONNE); EU31 (Seine). Le code du district hydrographique repose sur la liste des valeurs possibles administrées par le Sandre selon la nomenclature n°454.

cf http://www.sandre.eaufrance.fr/?urn=urn:sandre:donnees:454:::::referentiel:3.1:html

VI.4.Code du territoire de compétence crues

Nom de balise XML : <sa_vic:CdTCC>

Nom de la classe : <u>TERRITOIRE DE COMPETENCE CRUES</u>

Format : NDéfinition :

Identifiant unique et non signifiant du territoire de compétence crues (TCC). Cet identifiant est sous la responsabilité du service central d'hydrométéorologie et d'appui à la prévision des inondations (Schapi) qui assure la consolidation du référentiel national des TCC.

VI.5.Commentaire de l'information de vigilance crues

Nom de balise XML : <sa_vic:ComInfoVigiCru>

Nom de la classe : <u>INFORMATION DE VIGILANCE CRUES</u>

Format : <u>T</u>Définition :

Texte libre décrivant la situation actuelle et l'évolution prévue de l'information de vigilance crues.

Page: 28 / 38

VI.6. Commentaire sur la généalogie de l'entité de vigilance crues

Nom de balise XML : <sa_vic:ComGeneEntVigiCru>

Nom de la classe : **GENEALOGIE DE L'ENTITE DE VIGILANCE CRUES**

Format : C

Longueur maximale : 255

> Définition :

Observation, sous forme de texte libre, visant à décrire la nature de l'évolution apportée à l'entité de vigilance crues.

VI.7.Commentaire sur la modification de la généalogie du territoire de compétence crues

Nom de balise XML : <sa_vic:ComGeneTCC>

> Nom de la classe : GENEALOGIE DU TERRITOIRE DE COMPETENCE CRUES

Format : C

> Longueur maximale : 255

> Définition :

Complément d'information sur l'opération visant à créer et/ou modifier un territoire de compétence crues (TCC).

VI.8. Conseil de l'information de vigilance crues

Nom de balise XML : <sa_vic:ConsInfoVigiCru>

Nom de la classe : <u>INFORMATION DE VIGILANCE CRUES</u>

Format : I

Définition :

Indication, exprimée sous la forme d'un texte libre, sur les actions à mener au regard de l'information de vigilance crues.

VI.9. Conséquences de l'information de vigilance crues

- Nom de balise XML : <sa_vic:ConInfoVigiCru>
- Nom de la classe : <u>INFORMATION DE VIGILANCE CRUES</u>
- ➤ Format : <u>T</u>
- Définition :

Ensemble d'événements possibles, exprimés sous la forme d'un texte libre, entraînés par l'information de vigilance crues.

VI.10.Date de début du rôle de l'intervenant du territoire de compétence crues

- Nom de balise XML : <sa_vic:DtDebIntTCC>
- Nom de la classe : INTERVENANT DU TERRITOIRE DE COMPETENCE CRUES
- Format : D
- Définition :

Indication du jour, mois et année, exprimée au jour près, où l'intervenant commence à assurer son rôle vis à vis d'un territoire de compétence crues (TCC). Cette indication est exprimée en heure TU (temps universel).

VI.11.Date de fin du rôle de l'intervenant du territoire de compétence crues

- Nom de balise XML : <sa_vic:DtFinIntTCC>
- > Nom de la classe : INTERVENANT DU TERRITOIRE DE COMPETENCE CRUES

Page: 30 / 38

- Format : D
- Définition :

Indication du jour, mois et année, exprimée au jour près, à partir de laquelle l'intervenant n'assure plus son rôle vis à vis du territoire de compétence crues (TCC). Cette indication est exprimée en heure TU (temps universel). Tant que la date de fin n'est pas renseignée, l'intervenant continue d'assurer son rôle vis à vis du TCC.

VI.12.Date et heure de création de l'entité de vigilance de crues

Nom de balise XML : <sa_vic:DtHrCreatEntVigiCru>

Nom de la classe : ENTITE DE VIGILANCE CRUES

Format : D-H

Définition :

Indication du jour, mois et année suivie de l'heure, minute et seconde, exprimée au jour près, où l'entité de vigilance crues est créée. Cette indication est exprimée en heure TU (temps universel).

VI.13. Date et heure de création du territoire de compétence crues

Nom de balise XML : <sa_vic:DtHrCreatTCC>

Nom de la classe : <u>TERRITOIRE DE COMPETENCE CRUES</u>

Format : D-H

Définition :

Indication du jour, mois et année suivie de l'heure, minute et seconde, exprimée au jour près, où le territoire de compétence crues (TCC) est créé. Cette indication est exprimée en heure TU (temps universel).

VI.14. Date et heure de généalogie de l'entité de vigilance crues

Nom de balise XML : <sa_vic:DtMajGeneEntVigiCru>

Nom de la classe : GENEALOGIE DE L'ENTITE DE VIGILANCE CRUES

➤ Format : D-H

Définition :

Indication du jour, mois et année suivie de l'heure, minute et seconde, exprimée au jour près, où l'évolution a été apportée à l'entité de vigilance crues. Cette indication est exprimée en heure TU (temps universelle).

VI.15. Date et heure de l'événement de l'information de vigilance crues

Nom de balise XML : <sa_vic:DtHrEvenInfoVigiCru>

Nom de la classe : <u>EVENEMENT DE L'INFORMATION DE VIGILANCE CRUES</u>

Page: 31 / 38

Format : D-H

Définition :

Indication du jour, mois et année suivie de l'heure, minute et seconde, exprimée au jour près, où l'événement de l'information de vigilance crues est rédigé. Cette indication est exprimée en heure TU (temps universel).

VI.16.Date et heure de l'information de vigilance crues

Nom de balise XML : <sa_vic:DtHrInfoVigiCru>

Nom de la classe : <u>INFORMATION DE VIGILANCE CRUES</u>

Format : D-HDéfinition :

Indication du jour, mois et année suivie de l'heure, minute et seconde, exprimée au jour près, où l'information de vigilance crues est produite. Cette indication est exprimée en heure TU (temps universel).

VI.17. Date et heure de la prochaine information de vigilance crues

Nom de balise XML : <sa_vic:DtHrSuiInfoVigiCru>

> Nom de la classe : <u>INFORMATION DE VIGILANCE CRUES</u>

Format : D-H

Définition :

Indication du jour, mois et année suivie de l'heure, minute et seconde, à laquelle sera publiée au plus tard la prochaine information de vigilance crues. Cette indication est exprimée en heure TU (temps universel).

VI.18. Date et heure de mise à jour de l'entité de vigilance de crues

Nom de balise XML : <sa_vic:DtHrMajEntVigiCru>

Nom de la classe : ENTITE DE VIGILANCE CRUES

Format : D-HDéfinition :

Indication du jour, mois et année suivie de l'heure, minute et seconde, exprimée au jour près, où l'entité de vigilance crues est mise à jour. Cette indication est exprimée en heure TU (temps universel).

VI.19. Date et heure de mise à jour du territoire de compétence crues

Nom de balise XML : <sa_vic:DtHrMajTCC>

Nom de la classe : <u>TERRITOIRE DE COMPETENCE CRUES</u>

Format : D-H

Définition :

Indication du jour, mois et année suivie de l'heure, minute et seconde, exprimée au jour près, où le territoire de compétence crues (TCC) est mis à jour. Cette indication est exprimée en heure TU (temps universel).

Page: 32 / 38

VI.20.Date et heure de modification de la généalogie du territoire de compétence crues

- Nom de balise XML : <sa_vic:DtHrMajGeneTCC>
- Nom de la classe : GENEALOGIE DU TERRITOIRE DE COMPETENCE CRUES
- ➤ Format : <u>D-H</u>
- Définition :

Indication du jour, mois et année suivie de l'heure, minute et seconde, exprimée au jour près, où le territoire de compétence crues (TCC) fait l'objet d'une évolution. Cette indication est exprimée en heure TU (temps universel).

VI.21. Durée de retour d'un aléa de l'information de vigilance crues

Nom de balise XML : <sa_vic:PeriodInfoVigiCru>

Nom de la classe : <u>INFORMATION DE VIGILANCE CRUES</u>

Format : C
 Longueur : 25
 Définition :

Terme associé à la probabilité (i.e. durée de retour d'un événement) qu'un épisode se produise (exemple : crue centennale). La durée de retour d'un aléa de l'information de vigilance crues prend l'une des valeurs possibles de la nomenclature Sandre n°894.

cf http://www.sandre.eaufrance.fr/?urn=urn:sandre:donnees:894:::::referentiel:3.1:html

VI.22. Fait de l'événement de l'information de vigilance crues

- Nom de balise XML : <sa_vic:ComEvenInfoVigiCru>
- > Nom de la classe : EVENEMENT DE L'INFORMATION DE VIGILANCE CRUES

Page: 33 / 38

- ➤ Format : **T**
- Définition :

Description de la nature de l'événement et de sa relation vis à vis de l'information de vigilance crues.

VI.23. Géométrie de l'entité de vigilance de crues

Nom de balise XML : <sa_vic:GeomEntVigiCru>

Nom de la classe : ENTITE DE VIGILANCE CRUES

> Format : GM PRIMITIVE

Définition :

Forme géographique de l'entité de vigilance crues - représentée par un point, une courbe ou une surface - sur laquelle porte la vigilance crues. Prenons l'exemple d'un tronçon de vigilance crues, il s'agit d'un linéaire de cours d'eau assimilable à un tronçon hydrographique thématique lui même assimilable à une entité de vigilance crues représentée par une ou plusieurs lignes. Prenons l'autre exemple d'une station hydrométrique, il s'agit d'un lieu placé sur un cours d'eau assimilable géométriquement à une entité de vigilance crues représentée par un point.

VI.24.Libellé du territoire de compétence crues

Nom de balise XML : <sa_vic:LbTCC>

Nom de la classe : <u>TERRITOIRE DE COMPETENCE CRUES</u>

Format : C

Longueur maximale : 50

Définition :

Désignation commune du territoire de compétence crues (TCC), telle que définie au sein des textes réglementaires associés. En l'absence de texte réglementaire le précisant, le service central d'hydrométéorologie et d'appui à la prévision des inondations (Schapi) fourni le libellé du territoire de compétence crues.

VI.25. Niveau de vigilance de l'information de vigilance crues

Nom de balise XML : <sa_vic:NivInfoVigiCru>

Nom de la classe : <u>INFORMATION DE VIGILANCE CRUES</u>

Format : C
 Longueur : 25
 Définition :

Niveau de vigilance correspondant au risque encouru par la population concernée par l'entité de vigilance crues, dans les 24 heures suivant la date d'émission de l'information de vigilance crues. Il y a 4 niveaux de vigilance crues classés du niveau de risque le plus faible au plus élevé (de 1 à 4). Chaque entité de vigilance crues se voit affecté un niveau . Le niveau de vigilance de l'information de vigilance crues prend l'une des valeurs possibles administrées par le Sandre selon la nomenclature n°837.

Page: 34 / 38

cf http://www.sandre.eaufrance.fr/?urn=urn:sandre:donnees:837:::::referentiel:3.1:html

VI.26.Nom commun de l'entité de vigilance crues

Nom de balise XML : <sa_vic:NomEntVigiCru>

Nom de la classe : ENTITE DE VIGILANCE CRUES

Format : C

Longueur maximale : 50

Définition :

Désignation de l'entité de vigilance crues. La convention d'écriture du nom commun de l'entité de la vigilance crues est imposée par le service central d'hydrométéorologie et d'appui à la prévision des inondations (Schapi).

VI.27. Nouvelle portant sur l'information de vigilance crues

Nom de balise XML : <sa_vic:CoNoInfoVigiCru>

Nom de la classe : <u>INFORMATION DE VIGILANCE CRUES</u>

Format : TDéfinition :

Fait(s) nouveau(x), exprimé(s) sous la forme d'un texte libre, dont l'objectif est de commenter l'information de vigilance crues comparée à la précédente information publiée.

VI.28. Qualification de l'information de vigilance crues

Nom de balise XML : <sa_vic:QualifInfoVigiCru>

Nom de la classe : <u>INFORMATION DE VIGILANCE CRUES</u>

Format : C
 Longueur : 25
 Définition :

Etat de validité de l'information de vigilance crues indiquée par le producteur de l'information. La qualification de l'information de vigilance crues prend l'une des valeurs possibles administrées par le Sandre selon selon la nomenclature n°848.

Page: 35 / 38

cf http://www.sandre.eaufrance.fr/?urn=urn:sandre:donnees:848:::::referentiel:3.1:html

VI.29. Référence de l'information de vigilance crues

Nom de balise XML : <sa_vic:RefInfoVigiCru>

> Nom de la classe : <u>INFORMATION DE VIGILANCE CRUES</u>

Format : C

Longueur maximale : 20

> Définition :

Partie de l'identifiant , unique et non signifiant, de l'information de vigilance crues. L'identifiant complet de l'information de vigilance crues comporte la référence de l'information de vigilance crues et le code de l'intervenant chargé de la production de l'information de vigilance crues (cf. producteur).

VI.30. Rôle de l'intervenant du territoire de compétence crues

Nom de balise XML : <sa_vic:RoIntTCC>

> Nom de la classe : <u>INTERVENANT DU TERRITOIRE DE COMPETENCE CRUES</u>

Format : C
 Longueur : 25
 Définition :

Rôle assuré par l'intervenant vis à vis d'un territoire de compétence crues (TCC). Il prend l'une des valeurs possibles administrées par le Sandre selon la nomenclature n°850. cf http://www.sandre.eaufrance.fr/?urn=urn:sandre:donnees:850:::::referentiel:3.1:html

VI.31.Statut de l'entité de vigilance de crues

Nom de balise XML : <sa_vic:StEntVigiCru>

Nom de la classe : <u>ENTITE DE VIGILANCE CRUES</u>

Format : C
 Longueur : 25
 Définition :

Indication sur l'état de validité de l'entité de vigilance crues. Lorsque le statut prend pour valeur possible 'valide', des informations de vigilance peuvent être rattachées à l'entité de vigilance crues. Dès lors qu'il prend la valeur possible 'gelée', plus aucune information de vigilance ne peut être rattachée à l'entité de vigilance crues . Le statut de l'entité vigilance crues prend l'une des valeurs possibles administrées par le Sandre selon la nomenclature n°390.

Page: 36 / 38

cf http://www.sandre.eaufrance.fr/?urn=urn:sandre:donnees:390:::::referentiel:3.1:html

VI.32. Statut du territoire de compétence crues

Nom de balise XML : <sa_vic:StTCC>

Nom de la classe : <u>TERRITOIRE DE COMPETENCE CRUES</u>

Format : C
 Longueur : 25
 Définition :

Indication sur l'état de validité du territoire de compétence crues (TCC). Le statut du TCC prend l'une des valeurs possibles définies dans la nomenclature Sandre n°390.

cf http://www.sandre.eaufrance.fr/?urn=urn:sandre:donnees:390:::::referentiel:3.1:html

VI.33. Surface du territoire de compétence crues

Nom de balise XML : <sa_vic:GeomTCC>

Nom de la classe : <u>TERRITOIRE DE COMPETENCE CRUES</u>

Format: GM SURFACE

> Définition :

Géométrie du territoire de compétence crues (TCC) représentée par une surface telle que définie au sein des textes réglementaires associés.

VI.34. Type de généalogie de l'entité de vigilance crues

Nom de balise XML : <sa_vic:TypeGeneEntVigiCru>

Nom de la classe : GENEALOGIE DE L'ENTITE DE VIGILANCE CRUES

Format : C
 Longueur : 25
 Définition :

Nature de l'opération de modification de la généalogie de l'entité de vigilance crues. Le type de généalogie de l'entité de vigilance crues prend l'une des valeurs possibles définies selon la nomenclature Sandre n°590. cf http://www.sandre.eaufrance.fr/?urn=urn:sandre:donnees:590:::::referentiel:3.1:html

VI.35. Type de généalogie du territoires de compétence crues

Nom de balise XML : <sa_vic:TypeGeneTCC>

Nom de la classe : GENEALOGIE DU TERRITOIRE DE COMPETENCE CRUES

Format : C
 Longueur : 25
 Définition :

Nature de l'opération de modification de la généalogie du territoire de compétence crues (TCC). Le type de généalogie du territoires de compétence crues prend l'une des valeurs possibles définies selon la nomenclature Sandre n°590.

cf http://www.sandre.eaufrance.fr/?urn=urn:sandre:donnees:590:::::referentiel:3.1:html

VI.36. Type de mise à jour de l'information de vigilance crues

Nom de balise XML : <sa_vic:TypInfoVigiCru>

Nom de la classe : <u>INFORMATION DE VIGILANCE CRUES</u>

Format : C
 Longueur : 25
 Définition :

Catégorie d'horaire de production de l'information de vigilance crues. La liste des valeurs possibles administrées par le Sandre du type de mise à jour de l'information de vigilance crues est définie selon la nomenclature n°844.

cf http://www.sandre.eaufrance.fr/?urn=urn:sandre:donnees:844:::::referentiel:3.1:html

VI.37. Type de portée géographique de l'information de vigilance crues

Nom de balise XML : <sa_vic:TypPortGeoInfoVigiCru>

Nom de la classe : <u>INFORMATION DE VIGILANCE CRUES</u>

Format : C
 Longueur : 25
 Définition :

Catégorie de portée géographique de l'information de vigilance crues. Elle repose sur la liste des valeurs possibles administrées par le Sandre selon la nomenclature n°849. cf http://www.sandre.eaufrance.fr/?urn=urn:sandre:donnees:849:::::referentiel:3.1:html